

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le six novembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Salle fêtes de MOLINET - Rue des Guerrupes - 03510 MOLINET, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 22 octobre 2025.

DÉLIBÉRATION N° DEL2025_110 - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION POUR ABRIS VÉLOS SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Dans le cadre de sa compétence en matière de mobilité et de promotion du tourisme, la Communauté de Communes Le Grand Charolais a décidé de s'engager dans la réalisation d'un plan vélo à l'échelle de son territoire.

Dans un premier temps, elle a fait l'acquisition d'abris vélos, en lien avec le programme Alvéole plus porté par la Fédération des Usagers de la Bicyclette, et c'est dans ce cadre qu'elle souhaite aujourd'hui les implanter dans les communes de Charolles, La Motte-Saint-Jean et Volesvres qui ont donné leur accord.

Le Grand Charolais assurera l'installation et la gestion de ces équipements.

Cette situation relève du régime de superposition de domanialité publique prévu par le Code général de la propriété des personnes publiques, dont les articles L.2123-7 et suivants, autorisent une superposition d'affectation entre 2 personnes publiques pour un même bien, et qui prévoit que cette pluri-domanialité est organisée par voie de convention.

En effet, un immeuble dépendant du domaine public d'une personne publique, en raison de son affectation à un service public ou à l'usage du public, peut tout en restant la propriété de cette personne publique faire l'objet d'une affectation supplémentaire, relevant de la domanialité publique d'une autre collectivité, dans la mesure où elle est compatible avec l'affectation initiale.

Le coût de ces 4 équipements est de 23 120 € HT. L'aide apportée par le Programme Alvéole Plus, porté par la FUB, est de 9 248 € soit 40 %.

Le montage et la pose ont été effectués par la société ALVES – TERRIER pour un montant de 7 136 € HT soit un coût total de 30 256 € HT, pour un reste à charge de 21 188 € HT.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, en particulier ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu le Code de l'environnement, en particulier son article L. 229-26 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2123-7 et suivants, sur le régime de la superposition d'affectation pour les biens relevant du domaine public ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Vu le programme Alvéole plus, porté par la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB), qui vise au développement de la pratique du vélo au quotidien, en cofinçant des places de stationnement sécurisées et abritées pour les vélos ;

Considérant la compétence de la Communauté de Communes Le Grand Charolais en matière de mobilité et de promotion du tourisme ;

Considérant que ce projet permet à la Communauté de Communes de favoriser le développement du vélo pour les usagers en itinérances, les touristes ainsi que les habitants du territoire ;

Considérant que la Communauté de Communes a procédé à l'acquisition de quatre abris vélos avec huit emplacements pour pouvoir les implanter sur les communes de Charolles, La Motte-Saint-Jean et Volesvres avec leur accord ;

Considérant que les emplacements choisis pour l'implantation des abris vélos appartiennent au domaine public communal ;

Considérant que les élus de la Communauté de communes Le Grand Charolais, en Bureau exécutif en date du 07 mai 2025, ont décidé de réaliser un plan vélo à l'échelle du Grand Charolais ;

Considérant l'avis favorable du Conseil des Maires de la Communauté de communes Le Grand Charolais, réuni le 10 juin 2025, pour la mise en place d'un plan vélo à l'échelle du territoire.

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- D'approuver les termes des projets de conventions de superposition d'affectation pour des abris vélos sur le domaine public communal, à intervenir avec les communes de Charolles, La Motte-Saint-Jean et Volesvres figurant en annexes,**
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX
Membres présents à la séance : 48	Votants : 62

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Louis ACCARY, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Paul DUMONTET, Bernard BERNIGAUD, Roger DURAND, ÉRIC NAGRAL, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Frédéric ALEVEQUE, Martine DESPLANS, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Éric BRAZ, Elodie HENRY, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à André ACCARY, Elisabeth PONSOT à Gérald GORDAT, Thierry AUCLAIR à Anne DEGRANGE, Annie BOISSARD à Anne-Thérèse BLANCHARD, Thierry DESJOURS à Chantal CHAPPUIS, Gérard DUCHET à Jean-Bernard DESCHAMPS, Marie-Agnès FORGEAT à Lolita RODRIGUEZ, Cédric FRADET à Nathalie COQUELIN, Gérard LALLEMENT à Jacky COMTE, Aurore PERRIER à Patrick BOUILLON, Edith TERRIER à Pierre BERTHIER, Emmanuel REY à Christian LAROCHE, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Bernard PLET à Myriam PEJOUX

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Franck BASSET, Julien GAGLIARDI, Stéphane JOURNET, Daniel MELIN, Nathalie LELIEVRE, Béatrice LECONTE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, Patrick PAGÈS, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 6 novembre 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais